

Lettre à la Mairie de Paris concernant le projet

« Actions à destination des communautés marginalisées telles que les Roms »

Contexte francilien des bidonvilles

Selon les chiffres officiels des services de l'Etat, en septembre 2015 la Région Ile-de-France compte 132 bidonvilles, avec une population de 7.144 habitants.

Un **bidonville est situé à Paris**, sur la Petite Ceinture entre le Pont des Poissonniers et la Porte de Clignancourt. Ce bidonville est constitué d'environ 90 cabanes et compte près de 400 personnes.

Pointe la plus visible de l'iceberg du mal logement, les bidonvilles sont réapparus en Ile-de-France en 1989. Occupant le plus souvent illégalement des terrains publics ou privés, actuellement ces bidonvilles sont détruits sans que soient apportées de solutions durables de relogement et d'insertion sociale. Cette politique d'évacuation trop rapide parce que sans solution pour les habitants aboutit à une pérennisation des bidonvilles sur le territoire, la destruction de l'un entraînant la construction d'un autre. Ce constat, mis en évidence depuis longtemps par le mouvement associatif, semble de plus en plus partagé par les pouvoirs publics.

Participation parisienne au programme d'éradication des bidonvilles

L'appel à projets « Actions à destination des communautés marginalisées telles que les Roms », géré par la Région Ile-de-France, doté de fonds européens à hauteur de deux millions d'euros au titre de la résorption de l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms et d'un million d'euros au titre de l'accompagnement des mêmes communautés est une **opportunité** qui ne doit pas être manquée.

Malgré la baisse importante de la dotation globale de fonctionnement et la hausse des dépenses de péréquation destinées aux communes aux finances plus faibles, la Ville de Paris fait partie des communes les plus favorisées. En tant que commune et département de 2,2 millions d'habitants (sur les 12 millions de la Région), avec un budget d'investissement de 10 milliards d'euros sur la mandature 2014-2020, la Ville de Paris peut et devrait assumer une part du programme francilien de disparition des bidonvilles. Une implication de la Mairie, **au titre de la péréquation**, aurait une portée significative pour le « Vivre ensemble » y compris avec des populations originaires de l'Union Européenne, aujourd'hui marginalisées en France et plus encore dans leurs pays d'origine.

Caractéristiques essentielles du projet parisien présenté

Nous proposons donc que la Mairie de Paris s'investisse dans un projet visant au **relogement de 250 personnes** vivant actuellement sur le bidonville des Poissonniers ou ailleurs accompagnées dans leurs démarches d'insertion au sein de la communauté parisienne.

Le projet proposé consiste en **une soixantaine de logements familiaux**.

Selon la configuration du terrain, il pourrait s'agir de maisonnettes sur sol ou roues ou de bâtiments modulaires à un étage, en habitats diffus ou groupés, dans tous les cas **démontables, transportables voire mobiles**.

Ces constructions et installations seront provisoires : par exemple en utilisation de sites temporaires (sites en attente de chantier, notamment) et enlèvement à la fin de la période FEDER. La durée du programme est limitée à 36 mois dans le cadre du suivi de l'insertion.

Les logements seront en techniques d'**écoconstruction** en bois ou autres matériaux écologiques durables (pailles, chanvre, ...).

La construction de ces habitats nécessiterait la mobilisation, en première approximation, entre **deux et trois millions d'euros** sur un ou des terrains viabilisés.

Nous proposons un projet en **mixité sociale** avec la construction d'une trentaine de maisonnettes ou de studios pour des **étudiants solidaires** qui s'engageraient à accompagner les populations marginalisées dans leur insertion.

Les habitats seront construits dans le cadre d'une **auto-construction accompagnée**. Informés du programme à financement européen de résorption de l'habitat précaire qui leur est destiné, les occupants du terrain de la Petite Ceinture se sont constitués en **Association « Les bâtisseurs de cabanes »** afin d'y répondre et de les représenter auprès des pouvoirs publics. Cette association, de 56 membres lors de sa fondation le 23 novembre 2015, est représentative de familles comptant environ 250 personnes. Une douzaine de personnes du bidonville se disent en capacité, ayant les compétences, de participer à de telles constructions. Un complément de formation linguistique dans un cadre professionnel sera prévu.

Le projet consiste donc en partie à créer les conditions d'une **insertion par le travail**, les compétences acquises pouvant ensuite être exercées au sein d'entreprises, de préférence coopératives, dans la construction écologique de maisonnettes ou autres logements en bois qui semble un **marché durable et en développement**.

Le projet se situe dans une perspective de pouvoir **accompagner les personnes marginalisées vers leur autonomie sociale et économique**, non de se substituer à elles au risque d'en faire des assistés en permanence. Il laisse donc sa place aux administrations publiques et municipales en charge sans créer de structures nouvelles ou un système de subventions reconductibles aux associations.

Nous prévoyons une association des futurs résidents qui, accompagnée, pourrait établir les **relations avec les voisins** afin de diminuer les éventuelles nuisances et incompréhensions suscitées par le projet.

Un projet parisien en partenariat tant financier qu'économique

Le projet sera inscrit dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire : il sera **porté juridiquement et économiquement par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif SCIC « Construire solidaire »**.

Dans le cadre de ce projet FEDER – FSE, l'engagement d'une Collectivité locale est obligatoire.

Le partenariat financier

La Mairie de Paris apporterait sa contribution financière à la SCIC. Elle ferait ainsi partie du collège des investisseurs solidaires. Il est rappelé que les collectivités locales peuvent entrer au capital de la SCIC jusqu'à 50% et faire partie d'un collège ayant jusqu'à 50% des voix.

Compte-tenu de la mobilité des populations marginalisées habitant en bidonvilles, une **intercommunalité** du projet aurait un sens.

Une partie du financement serait apportée par un appel au public dans le cadre d'un **financement participatif** à hauteur de 20.000 €.

La participation de la Ville de Paris acceptée, des financements complémentaires tant dans le secteur public que privé seront activement recherchés.

Un tel projet est susceptible de diminuer le recours aux nuitées hôtelières et autres habitats d'urgence couteux souvent solutions temporaires peu adaptées.

Le partenariat économique et associatif

S'inscrivent dans ce projet, selon des modalités à définir après l'acceptation par la Mairie de Paris de sa participation, les Entreprises et Associations suivantes, l'actuelle liste, en cours d'élaboration donc non exhaustive, tant pour la partie FEDER que pour la partie FSE.

Pour la partie FEDER :

- La **SCIC Construire solidaire** poursuit un but d'utilité sociale en réunissant des acteurs complémentaires qui ont pour objet de développer en synergie des actions qui permettent l'insertion par l'emploi de personnes en situation de précarité, l'insertion par le logement de personnes et ménages démunis, le renforcement du tissu social par des chantiers d'auto-construction accompagnée ou de coréalisation d'objets, meubles et mobilier avec des usagers. Son secteur d'intervention est le bâtiment avec trois axes clés : bâtir sain et durable, favoriser le partage social, associer les bénéficiaires notamment en vue de rendre solvables des opérations à caractère social. Dans le cadre du projet les membres de la SCIC mettraient en œuvre ce savoir-faire qu'ils pratiquent depuis plusieurs années ;
- **APIJ BAT**, entreprise d'insertion par l'économique pour jeunes et adultes en difficultés, compte 30 salariés dont 25 travaillent sur le bâtiment en écoconstruction et 5 pour l'accompagnement et la formation. APIJ BAT intervient en réhabilitation dans le quartier Saint-Blaise à Paris 20^{ème}. La contribution d'APIJ BAT sera à la fois dans la préparation d'une partie des réalisations, la formation des futurs intervenants sur le montage, l'accompagnement au montage ;
- L'Association « **Actes et Cités** » regroupe des architectes et des acteurs du cadre de vie pour faire par l'amélioration des cadres et des conditions de vie indignes, précaires et/ou à risques sous toutes leurs formes. Elle est présidée par Cyril Hanappe, Architecte ingénieur et enseignant à l'Ecole d'Architecture Paris Belleville. Elle peut notamment mobiliser des étudiants volontaires capables de porter des actions de groupe dans le cadre du présent projet, qui vont du repérage et relevés de sites à la mise en place ;
- **Air Architecture** (Cyrille Hanappe et Olivier Leclercq) est une agence d'architecture expérimentée aussi bien dans des projets de grande échelle que dans les questions très sociales. Elle a notamment été lauréate du concours « Paris de l'Hospitalité » organisé par les Enfants du Canal et le Pôle d'Exploration des Ressources Urbaines ; elle peut naturellement assurer l'intégralité des missions architecturales nécessaires au projet ;
- **Bertrand Daugeron**, du réseau Alter Bâtir, docteur de l'EHESS, historien des sciences et des techniques, acquiert les fondamentaux de la construction à son retour de poste de chercheur en Australie. Outre ses compétences en charpente, sa contribution serait la conception d'un habitat mobile comme solution technique à la résorption de l'habitat indigne : le projet *Casamobile*, unité temporaire de vie, s'inspirant de différents modes d'habitats mobiles et légers qu'ils soient d'aujourd'hui ou d'hier, d'ici ou d'ailleurs.

Pour la partie FSE :

- **Abrasso**, association parisienne fondée par Victoria Zorraquin, animatrice linguistique, et Joana Zimmermann, artiste plasticienne, qui, en partant d'une approche innovante et trilingue (français, roumain et romani), proposera trois types d'atelier : ateliers de FLS (français langue de scolarisation) en soutien scolaire pour les enfants et adolescents scolarisés qui ont des difficultés avec la compréhension des consignes, la grammaire ou l'orthographe ; ateliers de FLI (français langue d'intégration) pour adultes et jeunes adultes afin de transmettre l'usage quotidien de la langue française ; ateliers d'accompagnement vers l'emploi.
- **Acina**, association parisienne, a pour but de venir en aide aux nouveaux arrivants en difficulté en contribuant à l'amélioration des conditions d'accueil de ces derniers par l'inclusion active de manière durable. Dans le cadre de son projet, l'association met en place un processus d'accompagnement socio-professionnel avec des personnes migrantes vivant en bidonville, squat ou à la rue en Région Île-de-France.
- **Ecole dans la rue**, association parisienne d'une vingtaine de bénévoles, a pour objectif d'obtenir la scolarisation des enfants qui vivent dans la rue et en bidonville. L'*Ecole dans la Rue* se propose de constituer un relai entre les familles et les différentes instances du processus de scolarisation. L'Association met en pratique ces principes sur le bidonville de la Porte de Clignancourt et continuera à suivre les enfants et leurs familles qui seront hébergés dans le cadre du présent projet.

Ce projet soutenu par la fédération de Paris du **MRAP**, par la fédération de Paris de la **LDH**, sera accompagné par les bénévoles du **Collectif RomParis**.

Un soutien nécessaire de la Mairie de Paris

Ce projet ne pourra se réaliser que si la Mairie de Paris apporte son soutien tant dans la recherche d'un terrain que par sa participation au financement complémentaire nécessaire et à la trésorerie.

Nous demandons donc à la Mairie de Paris son aide pour la **recherche d'un terrain** pour mise à disposition pendant trois ans, **de préférence dans l'enceinte de la Capitale**. Ce terrain pourrait être propriété de la Ville ou non. Plusieurs sites parisiens sont en attente de construction ou d'affectation. A titre d'exemple nous pouvons citer la parcelle de 1.500 m² appartenant à SNCF Réseau située près de la gare de l'Est à l'angle du 164 rue du fbg Saint-Martin et de l'impasse Bourdon. Le site du Fort de Bercy pourrait également être envisagé. D'autres Administrations ou Entreprises publiques participent au programme d'accueil des migrants et à ce titre ont indiquées leurs disponibilités. Nous demandons à la Mairie de Paris **une intervention auprès de la Préfecture de Région et du Conseil régional** pour que ces terrains puissent être également mis à disposition dans le cadre du projet de résorption de l'habitat précaire à destination des populations marginalisées.

Le projet nécessite une **contribution financière de la Mairie de Paris** ou mobilisée par la Mairie de Paris :

- une souscription en parts sociales à la SCIC Construire solidaire de 50.000 € ;
- une subvention pour la réalisation du projet couvrant le programme de résorption de l'habitat précaire et d'insertion des populations marginalisées mises à l'abri ;
- une avance de trésorerie destinée à couvrir les dépenses en attendant le paiement des subventions européennes.

Paris, le 18 janvier 2016

François Taconet, Président de la SCIC Construire solidaire

Rémy Beauvisage, Directeur d'Apjj Bat

Cyrille Hanappe et Olivier Leclercq, Architectes associés « Air Architecture », Association « Actes et Cités »

Bertrand Daugeron, Charpentier Maçon

Victoria Zorraquin et Joana Zimmermann, Présidente et Vice-Présidente d'Abrasso

Léo Larbi, Président d'« Ecole dans la rue »

André Feigeles, Secrétaire adjoint Association « Les bâtisseurs de cabanes »